

- Textes : La rhétorique latine selon Cicéron -**Texte 1**

« Que reste-t-il en effet maintenant, qui soit du domaine de la technique, sinon d'introduire son discours par un exorde dans lequel on se concilie son auditoire, ou on éveille son attention, ou on le dispose à se laisser instruire ; - d'exposer les faits, brièvement et d'une manière plausible et clairement, pour qu'on puisse comprendre de quoi il s'agit ; - d'étayer sa thèse et de démolir celle de l'adversaire et pour cela de procéder non dans le désordre, mais en donnant à chacun des points de son argumentation la forme d'un raisonnement, de manière que la conclusion résulte logiquement des prémisses qu'on a posées, en vue d'établir chaque point ; - enfin de conclure le tout par une péroraison qui enflamme ou qui éteint la passion ? » (Cicéron, *L'orateur*, XXXV, 122, [1964], page 43, Les Belles Lettres)

Texte 2

« Mais voici qu'il nous faut modeler le type de l'orateur parfait et de l'éloquence suprême. C'est par cette seule chose, c'est-à-dire par le style, qu'il l'emporte, comme l'indique le nom lui-même, et toutes les autres demeurent dans l'ombre. Car on n'a pas appelé inventeur, ni compositeur, ni acteur celui qui les a toutes réunies, mais en grec rhéteur, en latin éloquent, d'après l'élocution. En effet de toutes les autres choses qui se trouvent dans l'orateur chacun peut revendiquer quelque partie ; mais la puissance suprême de la parole, c'est-à-dire l'élocution, n'est concédée qu'à lui seul. » (Cicéron, *L'orateur*, XIX, 61, [1964], page 22, Les Belles Lettres)

Texte 3

« Des deux qualités que j'ai nommées les premières, pureté et clarté de la forme, vous n'attendez pas, je pense, que je vous apporte les règles. On ne songe pas à apprendre à parler en public à un homme qui ne saurait pas s'exprimer, ni à espérer que celui qui ne parle pas un latin correct prononce jamais un discours brillant, ni qu'il réussisse à se faire admirer, lorsqu'il ne sait même pas se faire comprendre. » (Cicéron, *De l'orateur*, Livre III, X, 38, [1971], page 16, Les Belles Lettres)

Texte 4

« Il est évident qu'ils consistent à parler un latin pur, avec des mots usités et qui expriment d'une façon précise ce qu'on veut énoncer et mettre en lumière, à ne pas employer des périodes trop longues, à ne pas prolonger les métaphores empruntées à la comparaison d'autres objets, à ne pas violer les rapports de temps, à ne pas confondre les personnes, à ne pas embrouiller le plan. » (Cicéron, *De l'orateur*, Livre III, XIII, 49, [1971], page 20, Les Belles Lettres)

- Textes : La rhétorique latine selon Cicéron -**Texte 1**

« Que reste-t-il en effet maintenant, qui soit du domaine de la technique, sinon d'introduire son discours par un exorde dans lequel on se concilie son auditoire, ou on éveille son attention, ou on le dispose à se laisser instruire ; - d'exposer les faits, brièvement et d'une manière plausible et clairement, pour qu'on puisse comprendre de quoi il s'agit ; - d'étayer sa thèse et de démolir celle de l'adversaire et pour cela de procéder non dans le désordre, mais en donnant à chacun des points de son argumentation la forme d'un raisonnement, de manière que la conclusion résulte logiquement des prémisses qu'on a posées, en vue d'établir chaque point ; - enfin de conclure le tout par une péroraison qui enflamme ou qui éteint la passion ? » (Cicéron, *L'orateur*, XXXV, 122, [1964], page 43, Les Belles Lettres)

Texte 2

« Mais voici qu'il nous faut modeler le type de l'orateur parfait et de l'éloquence suprême. C'est par cette seule chose, c'est-à-dire par le style, qu'il l'emporte, comme l'indique le nom lui-même, et toutes les autres demeurent dans l'ombre. Car on n'a pas appelé inventeur, ni compositeur, ni acteur celui qui les a toutes réunies, mais en grec rhéteur, en latin éloquent, d'après l'élocution. En effet de toutes les autres choses qui se trouvent dans l'orateur chacun peut revendiquer quelque partie ; mais la puissance suprême de la parole, c'est-à-dire l'élocution, n'est concédée qu'à lui seul. » (Cicéron, *L'orateur*, XIX, 61, [1964], page 22, Les Belles Lettres)

Texte 3

« Des deux qualités que j'ai nommées les premières, pureté et clarté de la forme, vous n'attendez pas, je pense, que je vous apporte les règles. On ne songe pas à apprendre à parler en public à un homme qui ne saurait pas s'exprimer, ni à espérer que celui qui ne parle pas un latin correct prononce jamais un discours brillant, ni qu'il réussisse à se faire admirer, lorsqu'il ne sait même pas se faire comprendre. » (Cicéron, *De l'orateur*, Livre III, X, 38, [1971], page 16, Les Belles Lettres)

Texte 4

« Il est évident qu'ils consistent à parler un latin pur, avec des mots usités et qui expriment d'une façon précise ce qu'on veut énoncer et mettre en lumière, à ne pas employer des périodes trop longues, à ne pas prolonger les métaphores empruntées à la comparaison d'autres objets, à ne pas violer les rapports de temps, à ne pas confondre les personnes, à ne pas embrouiller le plan. » (Cicéron, *De l'orateur*, Livre III, XIII, 49, [1971], page 20, Les Belles Lettres)

- Leçon : *La rhétorique latine d'après Cicéron* -

Introduction

- A Athènes puis à Rome, l'**éloquence**, le fait de savoir bien parler est un art et une nécessité dans la vie sociale et politique.
- La **rhétorique** est l'art de persuader par la parole. Des spécialistes, les **rhéteurs**, vont ouvrir des écoles pour former les orateurs, d'abord en Grèce et en Asie Mineure, ensuite à Rome.



I. La persuasion

1°- *Les trois buts*

- Cicéron distingue 3 buts pour l'orateur : 1. **docere** : l'orateur instruit les juges, il les informe des éléments du dossier et argumente ; 2. **delectare** : l'orateur cherche à se concilier la bienveillance de l'auditoire, à lui plaire, à le charmer ; 3. **mouere** : l'orateur cherche à émouvoir l'auditoire, à le ravir.
- Ces 3 buts doivent s'accorder avec les règles de la convenance et avec les 3 styles : le style de l'orateur doit être précis dans la preuve (la *pistis*) ; moyen, dans le charme ; véhément quand il s'agit de fléchir.

2°- *Les genres oratoires*

- Cicéron reprend la distinction traditionnelle en 3 genres oratoires.
- Le genre **judiciaire** correspond aux plaidoyers devant les tribunaux et aux procès civils se déroulant au forum.
- Le genre **délibératif** concerne les affaires publiques. Il s'agit de faire prévaloir un point de vue ou orienter l'opinion devant une assemblée délibérante. Il s'agit de conseiller ou de déconseiller tout en examinant ce qui est possible ou impossible.
- Le genre **épidictique** ou **démonstratif** est réservé aux éloges funèbres prononcés par un membre de la famille lors de funérailles aristocratiques. L'orateur utilise l'amplification ; son style est riche en ornements tels que les figures

II. Les parties de la rhétorique

- Selon Cicéron, les parties de la technique rhétorique viennent des **3 tâches** de l'orateur : quoi dire, dans quel ordre, de quelle façon (*L'orateur*, XIV, 43).
- Cicéron ajoute que l'orateur doit également faire un effort de **mémoire** et qu'il doit « jouer » son discours par la voix et les gestes.

1°-. *L'inventio*

- Il s'agit de trouver ce qu'on dira et de décider de ce qu'on dira (*L'orateur*, XIV, 44) ; l'*inventio* fait appel à la connaissance des lieux d'argumentation et des raisonnements, et renvoie à la THÈSE

2°- La *dispositio* (cf. Texte 1)

- C'est la manière de traiter les idées (*L'orateur*, XXXV, 122) ;
- Cicéron distingue quatre parties du discours :

1. introduction par un exorde (**exordium**) pour capter l'attention des juges (**captatio benevolentiae**)
2. exposition des faits (**narratio**)
3. argumentation (**confirmatio**)
4. conclusion (**peroratio**)

3°- *L'elocutio* (cf. Texte 2)

- Selon l'auteur, c'est la partie qui a le plus d'importance et qui requiert le plus de travail et d'art.
- Cicéron énonce quatre qualités du style : *correctio*, *clarté*, *élégance*, et *convenance*.
- Il ne traite pas des deux premières qualités qu'il est facile d'acquérir, indispensable de posséder. (cf. Texte 3)
- Il précise tout de même les moyens de s'exprimer avec clarté : (cf. Texte 4)

4°- La *memoria*

- Il s'agit du travail de mémorisation du discours.

5°- *L'actio*

- Elle correspond à la maîtrise des techniques oratoires en public : diction, gestes...

Lexique :

- causam agere : plaider une cause (au tribunal)
- contionem habere : prononcer un discours public (à la tribune devant le peuple)
- exhortatio : discours d'encouragement aux soldats prononcé par un général
- legem suadere / dissuadere : discuter un projet de loi
- orationem habere : prononcer un discours politique (au Sénat)
- sententiam dicere : donner son avis (au Sénat)